

*L'Administrateur.* — S'il est habile administrateur celui-là qui crée des œuvres durables et fécondes, ou qui donne une vitalité nouvelle aux œuvres déjà existantes, il faut reconnaître que le T. C. F. Odile fut un administrateur de très grand talent. En 1871, il fonde l'établissement des Cayes, et, dès le début, il institue un système d'émulation et de discipline que ses successeurs n'ont eu qu'à maintenir et appliquer pour assurer à l'école sa prospérité et les succès des premiers jours.

Le F. Odile ne passa que quelques mois à la Guyane, et ce court laps de temps suffit à le faire apprécier du Gouverneur, M. Gerville-Réache, qui le proposa pour les palmes d'officier d'académie.

Mais c'est à Port-au-Prince surtout que, pendant douze années, de 1889 à 1900, il déploya les multiples ressources de son talent d'administrateur.

Le T. C. F. Hermias, qui savait les qualités d'esprit et de cœur du F. Odile, la parfaite connaissance qu'il possédait des hommes et des choses d'Haïti, les sympathies dévouées qu'il s'était acquises aux Cayes et à Port-au-Prince, de 1871 à 1884, son tact dans les affaires épineuses ou embrouillées, son habileté là où l'adresse sert plus que la fougue et l'impatience, avait obtenu une lettre d'obédience qui nommait le F. Odile Supérieur de l'Institution St-Louis de Gonzague. Lorsqu'il arriva, en novembre 1889, la construction du nouvel établissement était achevée. Ce fut l'œuvre du F. Odile de tout aménager et disposer pour l'ouverture des classes. Il fit fabriquer un mobilier scolaire solide et complet qu'on n'a pas eu à renouveler depuis lors. Aidé du F. Joseph-Hermann, il rédigea un code de discipline et prépara les plans d'un système d'émulation toujours en usage, auxquels, jusqu'ici il n'a été fait que des retouches de détail : ils sont désormais, l'un et l'autre, l'expression sacrée du passé et des traditions de la maison.

L'Institution St-Louis de Gonzague s'ouvrit le 8 septembre 1890, avec 132 élèves ; en juillet, son effectif s'était plus que doublé. Lorsque, le 20 mai dernier, le T. C. F.